

INFORMATION AUX RIVERAINS

TRAVAUX GIRATOIRE de la PEROUSE

Piste cyclable SAONE/ MONTFAUCON-MORRE

Madame, Monsieur,

Grand Besançon Métropole et la commune de Saône réalisent une piste cyclable sur la RD104 et RD464. La complexité et la durée de ce chantier engendrent des difficultés sur la fluidité de la circulation et nous vous remercions de votre compréhension.

L'entreprise BONNEFOY réalisera à partir du 07 AVRIL au 16 AVRIL des travaux sur le giratoire de la PEROUSE. Durant cette phase de travaux la circulation sera perturbée.

L'accès à la déchèterie sur la RD 104 sera ouverte mais l'accès au giratoire de la PEROUSE impossible depuis SAONE.

L'accès de BESANCON à la commune de SAONE par le giratoire reste ouvert.

Vous serez informés des modalités de circulation par le biais des signalisations de chantier.

Les conditions de circulation, y compris l'itinéraire de déviation mise en place par le Conseil Départemental du Doubs, sont définis par arrêtés :

- Départementale n°BES-2026-46-ACT du 12/03/2026 ;
- Municipal commun (Saône/Gennes) n°2026 13 du 01/04/2026 ;

Qui sont affichés en mairie et sur le chantier.

Pour plus de renseignements ou pour faire remonter vos éventuelles observations, vous pouvez contacter Monsieur Serge DOT de Grand Besançon Métropole au 03 81 87 88 89.

En vous remerciant de votre compréhension, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Maire de Saône,

CALVAT Lylian

